

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19h30, le mardi 11 janvier 2022 et tenue par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, du Gouvernement du Québec.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

CONSIDÉRANT L'avis public du 22 décembre 2021 en lien avec la séance extraordinaire du 11 janvier 2022 sur l'adoption du budget pour l'année 2022 et du plan triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT LES consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, du Gouvernement du Québec.

La séance extraordinaire du 11 janvier est ouverte par le maire à 19h47.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité

2022-01-001

2022-01-002

des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et ce, comme suit:

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet d'intérêt public.

ADOPTÉE

Avant de passer au point suivant à l'ordre du jour et conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, monsieur Jonathan Chalifoux, maire, explique que les délibérations du Conseil municipal et la période de questions doivent porter exclusivement sur les sujets prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

3. Budget 2022 - Adoption

2022-01-003

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, procède à la présentation du budget pour l'exercice financier 2022. Le budget 2022 prévoit des dépenses et autres activités financières et affectations de l'ordre de 2 931 996 \$ ainsi que des revenus égaux à cette somme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget pour l'an 2022 soit adopté tel que déposé :

REVENUS	2022
Taxes	2 494 726,00 \$
Tenant lieu de taxes	38 343,00 \$
Transferts	147 867,00 \$
Services rendus	96 560,00 \$
Imposition de droits	118 500,00 \$
Amendes et pénalités	-
Intérêts	13 000,00 \$
Autres	23 000,00 \$
TOTAL des revenus	2 931 996,00 \$
DÉPENSES	2022
Administration générale	572 434,00 \$
Sécurité publique	511 581,00 \$
Transport	580 350,00 \$
Hygiène du milieu	537 750,00 \$
Santé et bien-être	2 000,00 \$
Aménagement et urbanisme	107 755,00 \$
Loisirs et culture	512 270,00 \$
Frais de financement	50 290,00 \$
Financement	130 646,00 \$
Affectation et activités d'investissement	(73 080,00) \$
TOTAL des dépenses	2 931 996,00 \$

ADOPTÉE

4. Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 - Adoption

2022-01-004

Avant de passer au sujet suivant, le maire précise qu'un rapport relatif au budget 2022 et au programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024, sera transmis à chaque porte ainsi que publié sur le site web de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand et résolu, à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité établisse son programme triennal des dépenses comme suit :

Année 2022

Travaux publics :

- Asphaltage, drainage et frais d'ingénierie de la rue des Prairies et du Moulin-Payet
(100 000 \$ - règlement d'emprunt)
- Resurfaçage des chemins – maintien des actifs
(100 000 \$ - budget courant)
- Éclairage au DEL sur tout le territoire
(50 000 \$ - immobilisation / fonds de roulement)

Hygiène du milieu :

- Réfection du pluvial et de l'aqueduc des rues Denis et Dupont
(600 000 \$ - TECQ 2019-2023)
- Réfection du pluvial dans le secteur de la Pomme d'Or et Moulin-Payet
(600 000 \$ - TECQ 2019-2023)

Administration :

- Réfection du toit et de la ventilation de l'immeuble municipal situé au 1060, rue du Moulin-Payet
(541 300 \$ - surplus accumulé non affecté, subvention)
- Aménagement d'une voûte au bureau municipal, acquisition de mobilier de bureau et d'équipement audiovisuel
(23 300\$ - immobilisation - surplus accumulé non affecté)

Loisirs, culture, parcs et terrains de jeux :

- Aménagement d'un terrain de miniputt, acquisition d'une table de ping-pong extérieure, aménagement d'un parc avec modules de jeux, aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour le canot-kayak
(90 195\$ - surplus accumulé non affecté)
- Acquisition de tables et d'une scène pour la salle communautaire
(12 300\$ - subvention, surplus accumulé non affecté)
- Réfection du terrain de soccer situé au 1060, rue du Moulin-Payet (projet PAFIR)
(100 000 \$ - subvention)

Année 2023

Travaux publics :

- Réfection de la rue Stéphane
(250 000 \$ - règlement d'emprunt)

Vie culturelle et communautaire (Loisir et culture) :

- Réfection de la maison de la culture
(800 000\$ - subventions et emprunt)

Année 2024

Travaux publics :

- Nouvelle rue pour connecter la rue Dupont et montée de la Pomme d'Or
(250 000 \$ - règlement d'emprunt)

Vie culturelle et communautaire:

- Entretien et réparation de l'immeuble municipal situé au 1028, rue du Rivage
(50 000 \$ - règlement d'emprunt)
- Aménagement d'un futur parc
(100 000 \$ - règlement d'emprunt)

ADOPTÉE

5. Période de questions

Une période de questions seulement sur le budget et le plan triennal d'immobilisation est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximums. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

ADOPTÉE

6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h11.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.